

SICAV BH PLACEMENTS

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 661 114**, un actif net de D : **3 410 018** et un déficit de la période de D : **49 695**.

Ces états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 31 Décembre 2015, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les emplois en liquidités enregistrent au 31 décembre 2015, 32.79% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 13.94% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Janvier 2016
Le commissaire aux comptes :
ProAudit
Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2015

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 460 168	3 105 167
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 747 105	2 307 252
b- Obligations et valeurs assimilées		713 062	797 915
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		1 200 399	882 317
a- Disponibilités		1 200 399	882 317
AC 3 - Créances d'exploitation		548	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		-	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548
TOTAL ACTIF		3 661 114	3 988 031
 <u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	5 052	5 360
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	246 044	246 556
TOTAL PASSIF		251 096	251 916
 <u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 4	3 324 579	3 654 245
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	85 440	81 871
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		8	66
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		85 432	81 805
TOTAL ACTIF NET		3 410 018	3 736 116
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 661 114	3 988 031

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2015

		<i>Période du 01/10/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	8 308	114 711	9 321	130 042
a- Dividendes		-	80 181	-	92 148
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 308	34 530	9 321	37 895
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	8 078	8 078	-	-
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		16 386	122 789	9 321	130 042
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 169	17 357	4 480	19 907
REVENU NET DES PLACEMENTS		12 217	105 432	4 842	110 136
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	4 989	20 092	1 023	23 740
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 227	85 340	3 818	86 396
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		5	92	-1 864	-4 591
Sommes distribuables de la période		7 232	85 432	1 954	81 805
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-5	-92	1 864	4 591
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-20 368	98 739	457 077	498 023
* +/- values réalisées sur cession des titres		-29 656	-397 063	-142 357	-531 097
* Frais de négociation des titres		-6 898	-52 400	-12 902	-92 936
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-49 695	-265 384	305 636	-39 614

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 31 Décembre 2015

	<i>Période du 01/10/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01/2015 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10/2014 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01/2014 au 31/12/2014</i>
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation	7 227	85 340	3 818	86 396
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	-20 368	98 739	457 077	498 023
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-29 656	-397 063	-142 357	-531 097
d- Frais de négociation des titres	-6 898	-52 400	-12 902	-92 936
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	82 155	-	134 994
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>				
a- Souscriptions	618	28 109	-	39 305
* Capital	2 100	88 200	-	125 700
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 496	-60 623	-	-86 356
* Régularisation des sommes distribuables	15	532	-	-39
b- Rachats	440	6 668	89 551	860 019
* Capital	1 500	21 200	283 800	2 741 300
* Régularisation des sommes non distribuables	-1 070	-14 681	-196 115	-1 885 858
* Régularisation des sommes distribuables	10	148	1 866	4 577
VARIATION DE L'ACTIF NET	-49 517	-326 097	216 085	-995 321
AN 4 - Actif net				
a- En début de période	3 459 535	3 736 116	3 520 031	4 731 437
b- En fin de période	3 410 018	3 410 018	3 736 116	3 736 116
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	116 617	115 953	118 791	142 109
b- En fin de période	116 623	116 623	115 953	115 953
VALEUR LIQUIDATIVE	29,240	29,240	32,221	32,221
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-5,70%	-7,06%	34,66%	-0,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2015 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évaluées, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 31/12/2015, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2-3 Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31/12/2015 ou par rapport à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat à la clôture précédente constitue, selon les cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31.12.2015	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	312 609	1 762 993,860	1 584 985,482	43,29%	46,48%	
ATB	10 000	45 272,587	41 970,000	1,15%	1,23%	
ATL	20 000	55 199,907	56 500,000	1,54%	1,66%	
ATTIJARI BANK	7 000	180 844,861	168 203,000	4,59%	4,93%	
BNA	8 000	104 078,531	88 464,000	2,42%	2,59%	
BT	5 000	50 093,500	45 000,000	1,23%	1,32%	
CEREALIS (AA)	6 000	34 453,680	22 680,000	0,62%	0,67%	
DELICE HOLDING	8 562	125 005,200	113 592,054	3,10%	3,33%	
GIF	5 000	14 020,790	11 805,000	0,32%	0,35%	
HEXABYTE NS 2012	3 000	28 689,700	19 524,000	0,53%	0,57%	
LANDOR NS	7 000	46 617,392	31 444,000	0,86%	0,92%	
MODERN LEASING	118 509	563 676,635	510 299,754	13,94%	14,96%	
NEW BODY LINE	5 000	38 190,403	37 180,000	1,02%	1,09%	
PLAST	20 300	94 214,040	88 995,200	2,43%	2,61%	
SFBT	8 000	177 683,615	178 800,000	4,88%	5,24%	
SOMOCER	54 238	144 664,081	109 723,474	3,00%	3,22%	
SOTUMAG	25 000	47 813,537	49 725,000	1,36%	1,46%	
STB	2 000	12 475,401	11 080,000	0,30%	0,32%	
Obligations:	12 432	708 968,469	713 062,435	19,48%	20,91%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	299 919,616	303 339,682	8,29%	8,90%	
BH 2009	5 000	346 003,333	346 043,416	9,45%	10,15%	
CHO2009	1 000	50 000,000	50 270,651	1,37%	1,47%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	13 045,520	13 408,686	0,37%	0,39%	
OPCVM :	1 576	160 306,446	162 115,240	4,43%	4,75%	
SICAV-BHO	1 576	160 306,446	162 115,240	4,43%	4,75%	
Droits :	24	7,044	4,410	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,320	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général	326 641	2 632 275,819	2 460 167,567	67,20%	72,15%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **5 052** dinars au 31-12-2015 et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.15	31.12.14
Rémunération du gestionnaire à payer	3 872	4 180
Rémunération du dépositaire à payer	1 180	1 180
Total	5 052	5 360

3-3 Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2015 à **246 044** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.15	31.12.14
Jetons de présence	3 121	4 399
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	290	320
Etat retenues à la source	26	26
Honoraires CAC à payer	17 659	16 899
Rémunération du Directeur Général	150	150
TCL à payer	19	8
Autres créditeurs	5 103	5 103
Autres débiteurs (*)	-	-26
Total	246 044	246 556

(*) Il s'agit de la retenue à la source sur les intérêts de coupon courus dus à la participation de la société à l'emprunt national.

3-4 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2015 au 31-12-2015 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014	
Montant	3 654 245
Nombre de titres	115 953
Nombre d'actionnaires	172
Souscriptions réalisées	
Montant	27 796
Nombre de titres émis	882
Rachats effectués	
Montant	-6 681
Nombre de titres rachetés	-212
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	98 739
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-397 063
Frais de négociation	-52 400
Régularisation des sommes non distribuables	-57
Capital au 31-12-2015	
Montant	3 324 579
Nombre de titres	116 623
Nombre d'actionnaires	170

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2015 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	81 805	45	81 850
Exercice en cours	85 340	92	85 432

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 la somme de **8 308** dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du			
	01/10/2015 au 31/12/2015	01/01/2015 au 31/12//2015	01/10/2014 au 31/12/2014	01/01/2014 au 31/12//2014
Dividendes	-	80 181	-	92 148
Revenus des obligations & valeurs assimilées	8 308	34 530	9 321	37 895
Total	8 308	114 711	9 321	130 042

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 la somme de **8 078** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2015 au 31/12/2015	01/01/2015 au 31/12//2015	01/10/2014 au 31/12/2014	01/01/2014 au 31/12//2014
Intérêts (*)	8 078	8 078	-	-
Total	8 078	8 078	-	-

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 à **4169** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2015 au 31/12/2015	01/01/2015 au 31/12//2015	01/10/2014 au 31/12/2014	01/01/2014 au 31/12//2014
Rémunération du gestionnaire	3 872	16 177	4 180	18 727
Rémunération du dépositaire	297	1 180	300	1 180
Total	4 169	17 357	4 480	19 907

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2015 au 31 Décembre 2015 à **4 989** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2015 au 31/12/2015	01/01/2015 au 31/12/2015	01/10/2014 au 31/12/2014	01/01/2014 au 31/12//2014
Redevances CMF	860	3 595	929	4 161
Honoraires commissaires aux comptes	2 584	10 305	-1 580(*)	13 018
Jetons de présence	943	3 739	943	3 739
Rémunération du Directeur Général	529	2 118	529	2 118
TCL	48	311	3	271
Autres charges	25	24	-1	232
Autres impôts et taxes	-	-	200	200
Total	4 989	20 092	1 023	23 740

(*) Les honoraires ont fait l'objet d'un ajustement à la date du 31 Décembre 2014 pour un montant égal à 6 500 dinars.

5- Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $4\ 169 / 3\ 595\ 757 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $4\ 989 / 3\ 595\ 757 = 0,14\%$

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1 000 DT (H.T) par an.